

Interdire les dispositifs électroniques de vapotage à usage unique (« puffs ») Didier Spies (UDC)

Avec ses nuages de vapeur parfumée, la cigarette électronique s'est imposée en 20 ans comme substitut du tabac classique, mais aussi comme nouveau produit addictogène. Objet de restrictions dans certains pays, elle devrait être interdite dans le canton du Jura sous sa version jetable.

Les « puffs », en anglais (bouffées) non rechargeables sont très populaires chez nos jeunes et moins jeunes. Elles sont peu coûteuses, colorées, parfumées à la fraise ou au chocolat et elles ont une durée de vie limitée. Arrivées dans notre canton fin 2021, elles se vendent à l'unité dans les différents commerces ou par internet et normalement et surtout légalement qu'aux majeurs.

En matière de santé publique, les « puffs » sont une aberration. Leur prix est dérisoire, les arômes fruités et sucrés sont attirants, la discrétion du dispositif les fait passer inaperçus auprès des parents. Leurs arômes évoquent l'enfance et leurs couleurs « flashy » se confondent facilement dans une trousse avec des « stabilos ». Il faut qualifier les puffs de « piège sournois pour les enfants et les adolescents ». Nous avons l'obligation de réagir rapidement, car ce phénomène est une bombe à retardement pour la santé de nos concitoyens.

Chez les enfants entre 13 et 16 ans, un grand nombre d'enfants ont déjà essayé la « puff ». Un petit sondage dans une école secondaire jurassienne a démontré qu'environ la moitié des élèves ont déjà essayé et qu'un quart des élèves en consomme tous les jours.

Une étude réalisée par Unisanté à Lausanne en collaboration avec Promotion santé Valais confirme l'ampleur de cette problématique auprès des jeunes en Romandie : 59% des jeunes de 14 à 25 ans en ont déjà consommé et 12% en consomment fréquemment (10 jours ou plus au cours des 30 derniers jours), y compris 9% des 14-17 ans.

Face à ce constat, un consensus d'experts publié le 1^{er} février 2023 dans la Revue Médicale Suisse recommande une interdiction de vente de ces cigarettes électroniques jetables.

En plus, il s'agit d'un fléau environnemental. Il y quelques semaines, j'avais l'occasion de démonter une « puff » jetable pour comprendre le fonctionnement et analyser le contenu d'un tel tube qui atterrit la plupart du temps dans les poubelles ordinaires. J'ai été choqué. Les « puffs » contiennent une batterie sur-performante en lithium et énormément de plastique. Ces deux composants principaux ont un mode de production très consommateur de pétrole et d'eau. Ils sont extraits à l'autre bout du monde et dans des conditions déplorables.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, l'Australie a interdit l'importation de cigarettes électroniques jetables. La France, l'Allemagne, l'Angleterre, l'Irlande et encore d'autres pays ont engagé des procédures pour interdire les dispositifs électroniques de vapotage à usage unique.

Au niveau fédéral, une motion a été déposée pour interdire la vente des cigarettes électroniques à usage unique en 2023. Mais l'avis du Conseil fédéral du 24 mai 2023 n'est pas satisfaisant. L'Exécutif fédéral propose de rejeter la motion. Il préfère introduire un impôt plus élevé sur les « puffs » pour avoir un effet dissuasif et il veut uniquement interdire la vente de ces produits aux mineurs. Cela n'est toutefois pas suffisant et il est nécessaire d'interdire tout simplement les cigarettes électroniques jetables.

Le Gouvernement jurassien est chargé d'adapter les lois concernées pour interdire les cigarettes électroniques jetables ou à usage unique « puffs » sur le territoire du canton du Jura.

Didier Spies (UDC)

Co-signataires

- Francine Stettler (UDC)
- Brigitte Favre (UDC)
- Philippe Rottet (UDC)
- Romain Schaer (UDC)
- Irmin Rais (UDC)
- Lionel Montavon (UDC)
- Alain Koller (UDC)

Intervention déposée officiellement le 27 mars 2024